



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

**Nombre de conseillers**

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absent non-excuse** : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°06/2021 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Maire présente et explique le mode de fonctionnement 2021 pour la fixation des taux d'imposition 2021 suite à l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales.

Ainsi à compter de 2021, les communes percevront donc en compensation de leur perte de recettes liée à la taxe d'habitation, le produit de la taxe d'habitation sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département sur leur territoire. C'est pourquoi chaque commune se verra donc transférer le taux départemental de la THPB (25.65%) qui viendra s'additionner au taux communal.

Le Conseil municipal à l'unanimité VALIDE pour 2021 les taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti	43.18 %
Taxe foncière sur le non-bâti	28.67 %

JEAN PIERRE POIROT  
2021.04.12 17:05:38 +0200  
Ref:20210412\_170009\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié le 12 avril 2021.

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2021 à 17h16  
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-062021B-DE